

Retrouvez, tous les trimestres, dans cette fiche pratique, tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement des régimes Agirc-Arrco.



Fiche n°6

Arrco et Agirc, régimes par points

Les régimes complémentaires Arrco et Agirc sont des régimes par points. Ils convertissent les cotisations versées en « points de retraite ».

1. Le prix d'achat du point ou salaire de référence

Chaque année, l'institution de retraite complémentaire calcule le nombre de points de retraite attribué à l'assuré, grâce à la formule suivante :

$$\text{Nombre de points} = \frac{\text{Montant des cotisations contractuelles}}{\text{Prix d'achat d'un point (dit salaire de référence)}}$$

Le **montant des cotisations contractuelles** est égal à la part du salaire soumise à cotisation que multiplie le taux de cotisation correspondant. Le **salaire de référence** est déterminé chaque année par les partenaires sociaux. Jusqu'en 2018, il évolue en fonction du salaire moyen des cotisants des régimes Arrco et Agirc de l'année précédente majoré de 2%. En 2017, le prix d'achat du point de retraite est de 16,1879 euros pour l'Arrco et de 5,6306 euros pour l'Agirc.

2. La valeur de service du point

Au moment du départ en retraite, une allocation, en principe mensuelle, est servie en contrepartie du nombre de points acquis.

Cette allocation est calculée en multipliant le nombre de points par la valeur de service du point en vigueur au moment du départ en retraite :

$$\text{Montant annuel de la retraite} = \text{Nombre de points} \times \text{Valeur du point}$$

La valeur des points Arrco et Agirc est fixée chaque 1^{er} novembre par les partenaires sociaux. En 2017, le point Arrco vaut 1,2513 euro ; le point Agirc vaut 0,4352 euro.

3. Le rendement

Le **rendement d'un régime en points** est défini comme le montant annuel de l'allocation de retraite versé en contrepartie de 1 euro cotisé la même année. Le rendement brut effectif (RBE) d'une année est le rapport entre la valeur de service du point et le salaire de référence augmenté du taux d'appel des cotisations. En 2017, il est de 6,18 euros pour 100 euros de cotisations versés à l'Arrco comme à l'Agirc.



Consultez toutes les fiches pratiques sur cahiers.laretraitecomplementaire.com